

Le permis de construire appliqué à l'agriculture

Objectifs de la formation

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...). • Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

Pré-requis

Etre candidat à l'installation ou être installé en agriculture

Déroulé

SAVOIR IDENTIFIER SI UNE OPERATION RELEVE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

SAVOIR EVALUER LA CONSTRUCTIBILITE D'UNE PARCELLE ET LES REGLES S'APPLIQUANT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REGLES PARTICULIERES AUX RESIDENCES DEMONTABLES ET HABITATIONS DE LOISIRS

COMPRENDRE LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mode de validation : Cette formation sera validée par une attestation e formation remise à la suite du stage.

Infos complémentaires



ARDEAR RHÔNE-ALPES
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 15/06/2018

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Gaëlle Desorme
addear.69@gmail.com
ADDEAR Rhône

58 rue Raulin
69007 Lyon
Repas partagé sur place

Dates, lieux et intervenants

20 juin 2018 58 rue Raulin
09:15 - 17:00 (7hrs) 69007 Lyon

Delphine GAVEND, juriste spécialisée en droit rural

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))